

Avortement

# Une «IVG» n'est pas un acte banal!

La deuxième consultation obligatoire est d'une importance capitale

DR MONIQUE KAYSER-SCHMIT

De nombreuses femmes se trouvent dans la situation d'avoir une grossesse débutante à un moment où elles se voient dans l'impossibilité, pour différentes raisons, de pouvoir l'assumer. Une «IVG» (Interruption volontaire de grossesse) est alors prise en compte, et ceci de manière souvent précipitée. Malheureusement les jeunes femmes ne se rendent pas compte des séquelles que cela peut leur laisser, et ceci souvent pour le reste de leur vie.

La deuxième consultation, devenue obligatoire avec la nouvelle loi sur l'avortement au Luxembourg, est donc d'une importance capitale pour éviter à certaines femmes de réaliser un acte que par la suite elles regretteront. Elle doit donc être orientée en faveur de la vie et donner un maximum d'informations sur les séquelles et conséquences néfastes qu'une interruption volontaire de grossesse peut avoir. Tout d'abord, vous pourrez lire les témoignages de femmes ayant vécu une IVG. Ils font facilement réaliser le bien-fondé d'une information détaillée préliminaire. Par la suite nous allons aborder le traumatisme ou syndrome post IVG au niveau psychique et physique. Recopiées telles quelles, ces femmes françaises ayant vécu la situation d'une IVG, se sont fait ces réflexions plus ou moins tardivement après avoir subi l'acte:

■ Avorter est une blessure qui ne guérit jamais.

■ Nous les jeunes filles, on est poussées à avorter.

■ Vous ne m'aviez pas dit que ça me ferait ça.

■ On vous enlève votre enfant, ce n'est quand même pas rien. Que ce soit un petit embryon ou un bébé... enfin je veux dire c'est une personne.

■ J'ai tué une idée de moi, cet enfant je le voulais. J'ai l'impression que c'est la société qui m'a eue.

■ Mon copain s'est retiré complètement du problème. Il n'a pas réa-



(PHOTO: SHUTTERSTOCK)

lisé ni compris quel impact ça pouvait avoir sur ma vie.

■ J'ai tué mon enfant pour l'amour d'un homme.

■ On n'a pas conscience qu'on est déjà mère. Personne ne nous prévient.

■ Alors pourquoi assiste-t-on à une personne qui veut se suicider pour essayer de l'en empêcher. Il ne viendrait à l'idée de personne de ne pas porter assistance à quelqu'un en détresse. N'est-on pas en détresse quand on veut avorter? Je sais que dans mon cas, si j'avais pu parler avec quelqu'un d'anonyme, tout aurait changé.

■ C'est le réveil, tout est fini. Et puis vous vous retrouvez chez vous et c'est alors que les problèmes commencent. J'écris pour que les femmes réfléchissent, et que l'on sache qu'une IVG n'est pas un acte banal.\*

Je me suis limitée aux témoignages de femmes. Certes il existe aussi des hommes qui souffrent d'avoir perdu leur bébé. L'avortement n'est donc pas anodin. 8 femmes sur 10 questionnées pensent qu'il serait préférable d'éviter le recours à l'IVG. 9 sur 10 jugent que l'avortement est difficile à vivre psychologiquement. Pour épargner à un maximum de femmes de devoir vivre ce traumatisme post IVG, c'est notre droit,

voire notre devoir, de leur donner l'information suffisante avant qu'elles ne passent à l'acte; il ne faut surtout pas précipiter les choses. C'est nous qui sommes là pour être à l'écoute de la patiente et pour lui donner des conseils en faveur de la vie.

Chez les adolescentes, il a été constaté que celles qui accouchent d'un enfant non désiré s'en sortent mieux que celles qui avortent. Aucune étude n'a jamais démontré statistiquement les avantages significatifs liés à l'avortement par rapport à la naissance.

Ce n'est qu'après une information complète que la femme ou le couple, en connaissance de cause, pourront prendre la décision que, espé-

rons-le, ils ne vont pas regretter par la suite.

Quels peuvent être ces troubles ou complications, appelés souvent syndrome ou traumatisme post IVG?

■ Ils ne viennent généralement pas tout de suite. Au début il existe une phase libératoire de soulagement. C'est enfin fini! Mais finalement tout n'est pas passé avec l'acte en soi. Le plus gros reste souvent pour après.

■ Au niveau psychologique: dès l'IVG, beaucoup de couples notent une dysfonction sexuelle de durée plus ou moins longue. L'avortement fragilise souvent l'union conjugale et peut conduire à la séparation ou au divorce.

Apparaissent souvent des troubles du sommeil, des dépressions, des sentiments d'impuissance, de peur intense, de perte de contrôle de soi. Ces troubles peuvent s'aggraver et, dans les cas extrêmes, aller jusqu'au suicide. Souvent la jeune femme ne voit pas de relation claire entre son état psychologique et l'IVG qui a précédé.

■ On parle de «syndrome anniversaire» quand des troubles psychémotionnels avec sentiments de culpabilité et des états dépressifs se présentent, lorsqu'un événement, même des années après, fait allusion à l'avortement. Par exemple une nouvelle grossesse ou la date où l'enfant avorté aurait dû naître.

■ L'avortement favorise les conduites addictives (alcool, tabac, drogues, etc...).

■ La sérénité de la famille peut en souffrir au cas où les autres enfants sont au courant de l'IVG de leur maman. 80 % auraient gardé l'enfant si les circonstances avaient été plus favorables, d'où il est facile à comprendre que l'IVG est la cause profonde de leur mal-être.

■ Au niveau physique: les complications immédiates peuvent être des hémorragies, des perforations de l'utérus, des infections de l'utérus et des trompes.

■ De cela peuvent résulter plus tard des grossesses extra utérines, des difficultés pour se retrouver enceinte, parfois une impossibilité totale de concevoir en raison de synéchies de l'utérus, accoulement de ses parois rendant une implantation embryonnaire impossible.

■ Actuellement des statistiques ont montré qu'après une IVG, surtout si elle a lieu après huit semaines de grossesse, on note un nombre de cancers du sein significativement augmenté.

■ Si malgré tout, l'IVG a eu lieu, une psychothérapie peut aider les personnes nécessitant de faire le deuil de cet enfant.

■ En conclusion, ne prenez pas à la légère une grossesse débutante non désirée à première vue. Prenez le temps et prenez la bonne décision.

\* L'auteure est gynécologue.  
\*\* (Extraits du livre de Dr Florence Allard et Jean-Régis Fropp, Le traumatisme post-avortement. Paris, Salvator, 2007.)

## Europäische Bürgerinitiative „One of Us“

Unser Ziel bis zum 31. Oktober: 4 500 Unterschriften und mehr!



(PHOTO: SHUTTERSTOCK)

Die Europäische Bürgerinitiative „One of Us“ (Einer von uns) verlangt, dass die EU in Zukunft keine (Steuer)gelder mehr in die Embryonenforschung investiert.

Der menschliche Embryo darf nicht zum Forschungsmaterial degradiert werden. Braucht er auch nicht!

Seit nahezu 25 Jahren hoffen zwar Wissenschaftler, aus embryonalen Stammzellen eines Tages schwere Krankheiten heilen zu können, und werden mit Millionen Euro von der EU unterstützt.

Nun aber wissen wir:

1) Diese Forschung hat bis jetzt keinen nennenswerten Erfolg in diese Richtung gebracht, besonders weil es sich bei embryonalen Stammzellen um fremde Stammzellen handelt, die der Körper schlecht verträgt (Krebs) oder abstößt.  
2) Seit etwa 2007 hat die ethisch unbedenkliche Stammzellenforschung auf induzierten pluripotenten „adulten“ Stammzellen (iPS) Großartiges geleistet. Die Professoren Shinya Yamanaka aus Kyoto und John Gurdon aus Cambridge haben 2012 den Nobelpreis in Medizin für ihre bahnbrechenden Errungenschaften gewonnen. In Chicago wurde dieses Jahr einem koreanischen Mädchen eine künstliche Luftröhre mit ihren eigenen

reprogrammierten Zellen eingesetzt.

3) Die moderne Embryologie und die europäische Gesetzeslage stimmen überein: das menschliche Leben beginnt bei der Befruchtung, und ist daher von Anfang an zu schützen. Ein Urteil des Europäischen Gerichtshofs (Brüstle vs. Greenpeace) bestätigt dies, indem es das Verbot jeglicher Patentierung von aus menschlichen Embryonen produzierten Produkten begründet. „One of Us“ verlangt also eine kohärente Haltung von Seiten aller anderen Instanzen der EU.

Bei ihren Millionensubsidien hätte die EU berücksichtigen sollen, dass nicht alle Mitgliedstaaten der EU die Embryonenforschung erlauben.

„One of Us“ wird von christlichen Kirchen, und insbesondere von Papst Franziskus, tatkräftig unterstützt. Die Petition richtet sich natürlich an alle Menschen, denen die menschliche Würde von Anfang an am Herzen liegt.

Wo stehen wir? Eine Europäische Bürgerinitiative benötigt eine Million Unterschriften und wenigstens sieben

## Les enjeux de l'Initiative citoyenne «One of Us»

La pétition entre dans sa phase de mobilisation finale

Les quêteurs ne poursuivent ni un intérêt politique, ni le moindre profit matériel. Ils investissent, en bénévoles, une partie de leur temps libre dans l'une des causes les plus nobles qui soit: le respect de la dignité de l'être humain. Ils sont intimement persuadés que chaque embryon appartenant au genre humain, qu'il est «un de nous». Il n'évolue pas vers un être humain, mais comme être humain.

Cette conviction est plus qu'une intuition; elle est parfaitement en phase avec les connaissances scientifiques les plus actualisées. Chacun de nous, avec son code génétique unique, est passé par ce tout premier stade de son existence. La Cour de justice de l'Union européenne a confirmé cette évidence en définissant l'embryon comme «le commencement du processus de développement d'un être humain», et a interdit en 2011 la brevetabilité des technologies de recherche qui s'appuient sur les cellules souches obtenues par la destruction d'embryons humains (arrêt Greenpeace vs Brüstle).

La Commission et au Parlement européens donc de veiller à l'application de leurs propres principes! - Accessoirement, la pétition demande de ne plus attribuer des financements à des programmes promouvant de l'avortement dans les pays en développement.

Depuis les années 1990, les progrès de la médecine ont suscité l'espoir qu'à partir des cellules souches embryonnaires, certaines maladies génétiques pourraient un jour être guéries. Une fois qu'on avait accepté de produire, in vitro, des embryons surnuméraires pour permettre à des couples stériles d'avoir des enfants, le pas était franchi pour

la recherche sur l'embryon à des fins médicales. Cette recherche a eu une large approbation.

Mais n'est-il pas stupéfiant de constater que des embryons tant souhaités par leurs parents finissent en laboratoire ou à la poubelle, sans sépulture! Etrange conception de l'égalité entre ceux qui verront le jour et ceux qui ne le verront pas...

Or aujourd'hui, nous sommes heureusement sortis du dilemme.

D'un côté la recherche sur les embryons s'avère une impasse scientifique. N'ayant pas donné de résultat significatif et comportant de grands risques (problème du rejet de cellules souches ne provenant pas du propre corps, formation possible de tumeurs...), elle a de moins en moins la faveur des instituts de recherche de pointe. Ainsi la société de biotechnologie américaine Geron s'est détournée des cellules souches embryonnaires...

... Non pas pour abandonner le combat, mais pour investir dans la technique des cellules souches adultes reprogrammées (IPS). C'est éga-



lement la voie dans laquelle le Japon s'engage. - Et pour cause! Les prix Nobel de médecine ont été attribués en 2012 aux professeurs Shinya Yamanaka de Kyoto et John Gurdon de Cambridge parce qu'ils ont confirmé, résultats à l'appui, que la recherche sur les cellules souches adultes est bien plus efficace et véritablement porteur d'espoir.

La pétition exige de l'UE de ne plus dépenser des fonds (nos impôts) pour un projet qui pose de graves problèmes éthiques, et est scientifiquement dépassé. Le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (budget pour 2014-2020) devra en tenir compte.

Si, malgré cette évolution toute récente (depuis 2006), l'UE continue à subventionner et donc à encourager la recherche sur les embryons, il faut se demander si elle n'est

pas sous l'emprise de l'industrie pharmaceutique ou de laboratoires de recherche en pharmacologie qui convoitent les cellules embryonnaires. - Par contraste, l'Union européenne encadre de manière très stricte les recherches sur l'animal, même au stade fœtal. L'expérimentation animale pour tester les produits cosmétiques commercialisés en Europe a été interdite. «Il est inacceptable que les efforts européens et nationaux en faveur du respect de l'animal se fassent au détriment de l'embryon humain, traité comme un rat de laboratoire», s'indigne Caroline Roux d'Alliance Vita et coordinatrice de One of Us en France. Il est important pour le Grand-Duché de ne pas se tromper de voie de recherche.

«C'est le Japon qui mérite mon prix», s'est exclamé Yamanaka à Stockholm. Puisant l'Europe et l'humanité entière mériter d'autres chercheurs de la même trempe! N'hésitez pas, signez pour la vie sans renoncer au progrès médical!

Dank des Einsatzes von Vie Naissante, Forum Vitae und vielen ehrenamtlichen Mithelfern ist Luxemburg mit etwa 4 000 Unterschriften fast am Ziel.

Wir brauchen noch viele Unterschriften.

Bitte unterschreiben Sie online (für Luxemburg!), oder bestellen Sie Papierformulare in der Vie Naissante (B.P. 392, L-2013, Luxemburg)! Senden Sie die unterschriebenen Formulare an den nationalen Koordinator Dr Thierry Michels - 9, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxemburg.

Die Daten sind streng vertraulich und werden nach 18 Monaten zerstört.

Google: One Of Us Luxembourg; Facebook oder <https://www.facebook.com/pages/One-Of-Us-Luxembourg/595303827168450>.

### Vie Naissante offre un service de consultation gratuit et confidentiel

La «Vie Naissante» offre en plus de ses aides matérielles un service de consultation multidisciplinaire, entièrement gratuit et confidentiel. Il est composé d'une médecin-gynécologue, d'une assistante sociale, d'une psychologue, d'une sage-femme, d'un juriste ainsi que d'un prêtre pour les questions d'ordre spirituel. Ce service propose une aide rapide et non bureaucratique aux femmes ou couples en détresse par rapport à une grossesse non prévue ou qui rencontre des difficultés majeures à être poursuivie. L'objectif est de procurer un maximum d'informations sur tous



les plans afin que les femmes concernées puissent prendre une décision responsable et pleinement assumée aussi bien par rapport à la vie de l'enfant à naître que par rapport à leur propre vie et avenir. Il ne s'agit en aucun cas d'une démarche idéologique, mais de trouver ensemble la meilleure solution à une situation existentielle complexe.

A cette fin l'association propose un numéro de téléphone unique pour prendre contact en cas de besoin, et faciliter la démarche à suivre. Tél. 621 546 784.

## A quand une bonne consultation psychosociale?

ANDRÉ GROSBUSCH \*

Après avoir tenté en vain d'influer sur la législation en matière d'avortement dans le sens de la protection de la vie humaine non encore née, force est de constater que la consultation psycho-sociale, seule lueur d'espoir pour permettre aux femmes concernées de réfléchir avant de passer à l'irréparable, ne fonctionne toujours pas, plus de neuf mois après l'entrée en vigueur de la loi.

Au point que deux questions parlementaires ont été posées à cet égard: celle de la députée libérale Anne Brasseur, suite à l'intervention de Vie Naissante sur les ondes de RTL (A. Grosbusch, M.-J. Frank),

le 15 avril 2013, et celle de la députée CSV Marie-Josée Frank. Dans sa première réponse, le ministre de la Santé informe que le Planning familial peut également se charger de cette consultation (d'autres organisations elles aussi compétentes n'ont pas trouvé cette grâce), et «qu'un groupe de travail est en train de finaliser deux guides pratiques à l'intention des hôpitaux respectivement des femmes se trouvant dans une situation de détresse».

Une formation serait organisée pour le personnel des services psychosociaux, et des formulaires-types réalisés, pour vérifier si les conditions de la loi sont remplies. Dans sa réponse du 14 août à Mme

Frank, le ministre précise: «Dans le cadre du groupe de travail que j'ai mis en place afin de pouvoir garantir une application harmonieuse de la nouvelle législation en matière d'IVG, une formation a été offerte début juin pour les membres des services d'assistance psycho-sociaux des différents hôpitaux; ceci avec l'appui du Planning familial et de la Fédération des hôpitaux luxembourgeois.»

En d'autres termes, de nombreux avortements se sont déroulés depuis décembre 2012 dans l'ignorance d'un volet pourtant essentiel de la nouvelle loi. Vie Naissante demeurera vigilante quant à la mise en pratique future de la consulta-

tion psycho-sociale, et restera à la disposition pour une consultation tournée vers la vie.

En début d'année, nous avons demandé que Vie Naissante et ses services d'aide soient portés à la connaissance des femmes en détresse lors de cette consultation, mais aucune réponse positive ne nous est parvenue.

L'Etat ne devrait-il pas rester neutre et soutenir tout aussi bien des organisations qui prennent au sérieux l'article 1 de la loi du 15 novembre 1978, toujours en vigueur: «La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de la vie.»

\* L'auteur est président de Vie Naissante.

■ [www.oneofus.eu](http://www.oneofus.eu)

### Helfen Sie helfen!

Sie können Vie Naissante helfen, indem Sie Kleider, Windeln, Spielzeug, zur Zeit besonders aber Kinderwagen, entweder zur Kleiderstube der Vie Naissante 1, rue Charlotte Engels in Luxemburg (Montags morgens von 9 bis 11 Uhr oder auf Rendez-vous), oder regional an einer der folgenden Adressen abgeben:  
Yvette Beidler-Wagner, 4, op der Haerdgen, L-6171 Godbrange, Tel. 78 03 21  
Marechen Bichler-Greisch, 12, rue des Alliés, L-4688 Differdange Fousbann, Tel. 59 11 50

Pierrette Di Cato-Altmeisch, 10, rue Ed Zinnen, L-4688 Differdange-Fousbann, Tel. 58 63 38  
Agnès Grosbusch-Winkin 9, rue de l'Ecole agricole, L-9016 Ettelbruck Tel. 81 25 68  
Andrée Kemp-Duscherer, 2, rue Schortgen, L-3323 Bivange, Tel. 36 92 70  
Françoise Kerger-Faber, 6, rue du Pont, L-9268 Diekirch, Tel. 80 86 16  
Erika Lisarelli-Duschinger, 73, rue du Centre, L-3960 Elhange Tel. 37 06 06  
Marie-Jeanne Mille-Maes, 5, rue du Villa-

ge, L-6585 Steinheim, Tel. 26 56 10 82  
Catherine Theis-Lutgen, 16, rue des Champs, L-8285 Kehlen, Tel. 30 95 43  
Marie-Josée Frank, 91A, a Millesch L-6919 Roodt/Syre, Tel. 77 03 91  
Es wäre auch möglich, die Sachen bei Ihnen abzuholen (Tel. 44 44 40)  
Spenden können Sie auf folgendes Konto überweisen: CCPL Vie Naissante LU 97 1111 0000 3737 0000  
■ [www.vienaissance.lu](http://www.vienaissance.lu)